

# Processus de labellisation des réseaux d'appui à la vie associative

Scénario validé suite au GTN du 23 mars 2021 + compléments du GTN  
du 26 avril 2021 + remontées territoriales du 27 mai 2021

Référents : DR Pays de la Loire / DR Hauts de France / LMA Hauts de France

# Principes du processus de labellisation

## Allier la dimension stratégique/processus sociopolitique et la dimension opérationnelle/processus technique :

1. Co-construire un schéma directeur régional entre partenaires départementaux et régionaux de la même région pour structurer les axes et ambitions de développement et de maillage des réseaux d'appui -> importance de la stratégie, de la gouvernance et de l'observation continue des réseaux pour s'assurer de la cohérence du schéma
2. Travailler sur des documents harmonisés au niveau régional pour les appels à projets ou appels à candidatures départementaux et régionaux qui permettraient de susciter les demandes de labellisation (si besoin de recourir à un appel à projets ou à candidature suite au schéma)
3. Instruire et valider les demandes de labellisation:
  - Une instance départementale (D) et une instance régionale (R) collégiales, composées de représentants de l'Etat, des collectivités, des partenaires et de représentants des associations dont le coanimateur départemental (D) et le LMA régional (R) donnent un avis sur les demandes de labellisation qui relèvent de leur échelle territoriale mais ne se prononcent pas sur les financements qui restent à la prérogative de l'Etat (DDVA ou DRVA)
  - le DDVA, après recueil de l'avis de l'instance départementale, décide des labellisations concernant l'échelle départementale et infra
  - le DRVA, après recueil de l'avis de l'instance régionale, décide des labellisations concernant l'échelle régionale et interdépartementale
4. Animer des temps d'échanges à l'échelle régionale entre partenaires départementaux et régionaux pour s'assurer que les labellisations sont en cohérence avec le schéma directeur et harmoniser les pratiques (au moins 1 fois par an)

# Scénario - un processus de labellisation qui allie l'expertise de proximité départementale et à la cohérence d'une stratégie et d'un schéma d'ensemble régional



## Prescription

Démarche d'adhésion volontaire au réseau  
Déclinaison des orientations régionales de partenariat sur la mission "prescription" (ex. MSA, Ref CAF, etc)

- Soit repérage et proposition d'adhérer par le DDVA et/ou le partenaire associatif départemental
- Soit prise de contact par la structure elle-même auprès du DDVA et/ou du partenaire associatif départemental

Formalisation par la signature d'une charte présentant les principes et la désignation d'une personne référente ou plusieurs avec l'engagement d'informer et mettre à jour en cas de changement



## Information

Démarche d'adhésion volontaire au réseau (à l'appui d'un dossier de demande)  
Déclinaison des orientations régionales de partenariat sur la mission "Information"

- Soit repérage et proposition d'adhérer par le DDVA et/ou le partenaire associatif départemental
- Soit prise de contact par la structure elle-même auprès du DDVA et/ou du partenaire associatif départemental
- Soit réponse à un appel à candidatures départemental

Formalisation par la signature d'une convention de labellisation "Information" (avec un financement éventuel au cas par cas)



## Accompagnement généraliste

Démarche d'adhésion volontaire au réseau par la réponse à un appel à candidatures départemental  
"Accompagnement généraliste" \* ou démarche directe auprès du DDVA::

- Dépôt d'un dossier de candidature
- Décision motivée par le DDVA (favorable, défavorable, réservé) avec recueil de l'avis au préalable du CD appui VA et de l'animateur départemental

\* pour les structures d'accompagnement d'envergure régionale ou interdépartementale, un appel à candidatures régional avec instruction et décision par DRVA en lien avec le LMA régional et après recueil de l'avis du CR appui VA

Formalisation par la signature d'une convention de labellisation "Accompagnement généraliste"  
Attribution de 2 UC Fonjep pour 3 ans, renouvelable, et subvention complémentaire éventuelle



## Accompagnement spécifique

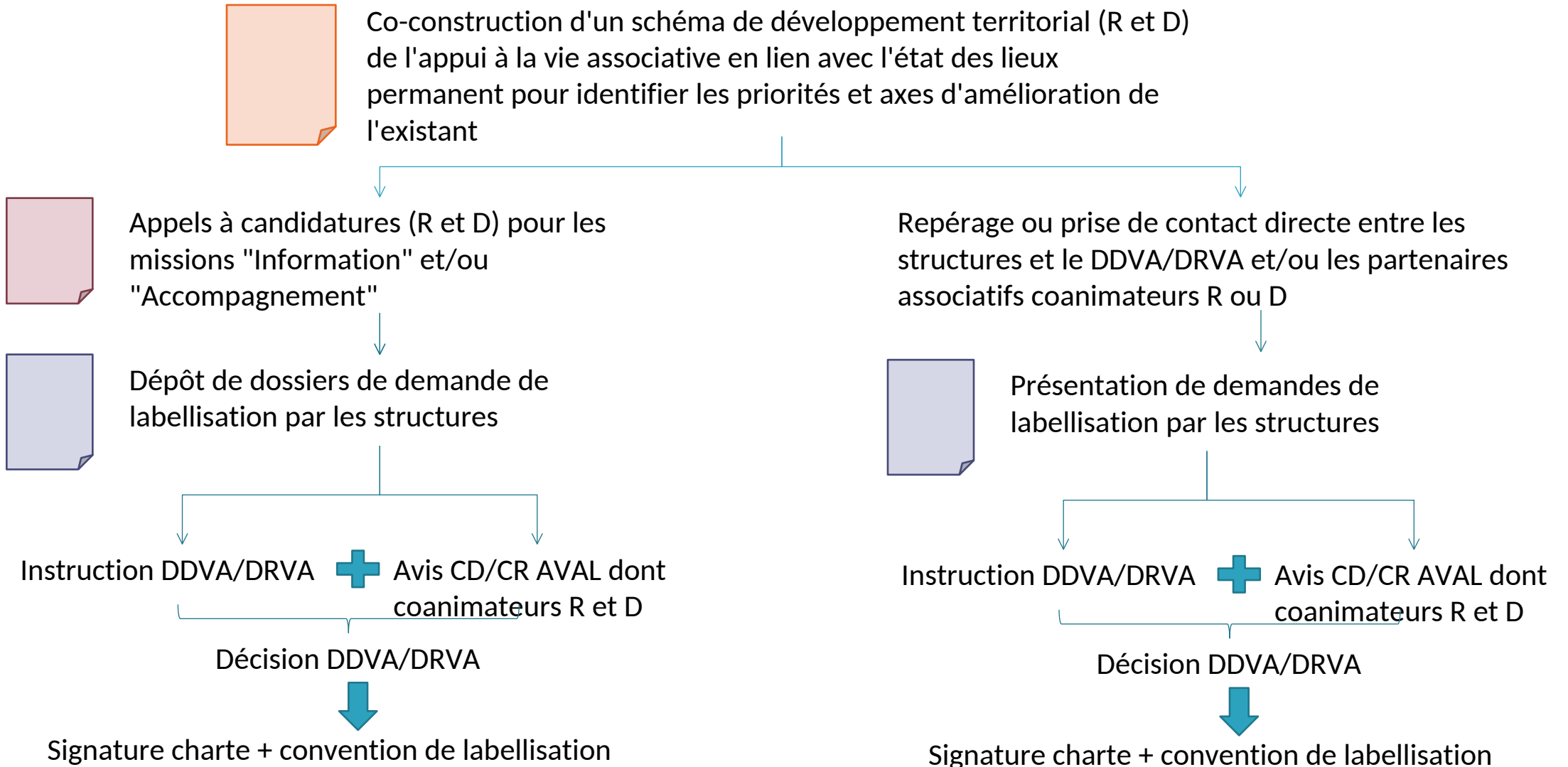
Démarche d'adhésion volontaire au réseau par la réponse à un appel à candidatures départemental  
"Accompagnement spécifique" \* ou démarche directe auprès du DDVA::

- Dépôt d'un dossier de candidature
- Décision motivée par le DDVA (favorable, défavorable, réservé) avec recueil de l'avis au préalable du CD appui VA et de l'animateur départemental

Formalisation par la signature d'une convention de labellisation "Accompagnement spécifique" (avec financement éventuel au cas par cas)

Identification et validation des structures labellisées en cohérence avec le schéma directeur régional

# Scénario - un processus de labellisation qui allie l'expertise de proximité départementale et à la cohérence d'une stratégie et d'un schéma d'ensemble régional



# Points seront à approfondir et à préciser (lien avec les chantiers "Gouvernance" et "État des lieux permanent")

## **Précisions sur les instance(s) participant à la décision des labellisations et de financements (rôle, composition):**

- pour le niveau départemental: décision par le DDVA après consultation d'une instance collégiale de type comité départemental AVAL réunissant des représentants du secteur associatif (LMA, partenaires), des collectivités (CD) ou organismes financeurs?
- pour le niveau régional: décision par le DRVA après consultation d'une instance collégiale de type comité régional AVAL réunissant LMA, collectivité (CR) et autres financeurs potentiels?

## **Processus d'appel à candidatures ou à projets (non obligatoire: si le schéma directeur territorial soulève le besoin de recourir à ce processus pour mieux mailler le territoire)**

- des documents d'appel à candidatures s'appuyant sur un socle défini régionalement mais ajoutant leurs propres spécificités départementales (pour les structures de niveau départemental et infra) sur le même mode que le fonctionnement du FDVA2